

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Autray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

1

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 4 décembre 2017, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller tous formants quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2017-12-277 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
4. Trésorerie
- 4.1. Adoption des comptes à payer
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
- 6.1 Séance extraordinaire du budget
- 6.2 Distribution des postes des membres du conseil
- 6.3 Résolution projet Pac rural – parc L'Oasis Bayollais et transfert solde aux surplus accumulés non affectés – général
- 6.4 Résolution Projet Primevère et transfert solde aux surplus accumulés non affectés - général
- 6.5 Résolution Programme Canada 150
- 6.6 Résolution Accessibilité
- 6.7 Demande de don Centre de prévention du suicide
- 6.8 Renouvellement contrat PG Solutions – 2018
- 6.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 6.10 Comptes à recevoir 2015-2016
- 6.11 Représentation de la Municipalité pour ventes pour taxes
- 6.12 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec
- 6.13 Chalet des loisirs et patinoire –Embauche
- 6.14 Embâcle rivière – paiement pour les travaux
- 6.15 Solde règlement d'emprunt – affecté au budget 2017
- 6.16 Demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV
- 6.17 Local Jardin d'enfants – demande peinture.
- 6.18 Demande de don – Place aux jeunes

Voirie – Aqueduc – Égout

6.19 Arrêt intersection rue Laporte et rue Saint-Thomas

6.20 Deuxième versement Sintra – Projet FEPTU

7. Règlements8. Informations diverses

8.1 Rapport de permis novembre 2017

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles11. Période de questions12. Correspondance13. Levée de l'assemblée**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****2017-12-278 3.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé Richard Lafleur et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

*Adoptée.*

**4. TRÉSORERIE****2017-12-279 4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la liste des déboursés, incluant les chèques et les prélèvements, au montant de 126 473,00 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 14 novembre au 4 décembre 2017, soit adoptée.

*Adoptée.*

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Peut-on avoir une liste des comptes à payer plus détaillée ? La liste détaillée n'est pas accessible. La directrice générale regarde actuellement un rapport qui pourrait sortir de PG.

Est-ce possible d'annoncer les séances du conseil sur Facebook. Oui, nous essayons d'annoncer le plus de choses possibles par l'intermédiaire de ce média.

Quels sont les surplus accumulés ? Au général nous avons actuellement 600 000 \$.

## 6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

3

### ADMINISTRATION

#### 2017-12-280 6.1 Séance extraordinaire du budget

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir la rencontre de présentation du budget 2018, le lundi 18 décembre 2017 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

*Adoptée.*

#### 2017-02-281 6.2 Distribution des postes des membres du conseil

<b>Dossiers municipaux</b>		<b>1 ou 2 élus</b>
*	Bibliothèque	Richard
*	Finances	Christiane et Michel
*	Comité des Loisirs	Richard
	Voirie	Benoit et Johanne
	Égout	
	Aqueduc	
	Comité des nouveaux arrivants	Michel et Richard
	Environnement	Benoit et Claude
	Relation de travail et convention collective	Christiane
	Comité image de la Municipalité	Benoit et Christiane
	Comité des bénévoles	Michel et Richard
<b>Urbanisme</b>		
* occasionnel	Comité consultatif d'urbanisme (2 élus)	Johanne et Michel
<b>Autres dossiers</b>		
	Échange culturel (Des mains pour demain)	Christiane et Claude
<b>Sécurité publique</b>		
	Éclairage des rues	Benoit et Claude
<b>Dossiers divers</b>		
*	HLM (OMH)	Richard substitut Christiane
*	Bassin Versant (OBVRB)	Johanne
	Politique familiale PFM-MADA	Richard
	CHSLD	Claude et Christiane
	Commission scolaire (ententes)	Christiane
	Conseil régional de développement de loisirs	Richard
*	Centre d'action bénévole d'Autray	Claude
	Villes et villages d'art de patrimoine	Johanne et Michel
<b>Dossier de monsieur le Maire</b>		
	Transport en commun	
	Transport adapté	
	Incendie	
	Urgence 911	
	Police 911	

*Adoptée.*

**2017-12-282 6.3 Résolution projet parc L'Oasis Bayollais et transfert solde aux surplus accumulés non affectés – général**

**CONSIDÉRANT** les investissements pour les travaux au Parc L'Oasis Bayollais ;

**CONSIDÉRANT** l'investissement au projet au montant total de 55 136,26 \$ incluant les taxes non remboursées à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la subvention du pac rural de 21 923 \$, de la MRC de D'Autray;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter l'investissement total réalisé dans le parc, excédent le montant de subvention, soit 33 213,26 \$, aux surplus accumulés non affectés, section général.

*Adoptée*

**2017-12-283 6.4 Résolution Projet Primevère et transfert solde aux surplus accumulés non affectés - général**

**CONSIDÉRANT** les investissements pour les travaux à Primevère ;

**CONSIDÉRANT** l'investissement au projet au montant total de 382 521,84 \$, incluant les taxes non remboursées à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la réception du certificat de paiement de la firme Massicotte Maloney architectes ;

**CONSIDÉRANT** la retenue de 10 % sur les travaux ;

**CONSIDÉRANT** la subvention du de 100 000 \$ de Développement économique Canada dans le cadre du programme Canada 150 ;

**CONSIDÉRANT** la subvention du de 34 537 \$ de Fonds pour l'Accessibilité du Gouvernement du Canada ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la directrice générale à payer, après réception des quittances sur le projet, la facture au montant de 75 753,21 \$ plus les taxes applicables ;

D'affecter l'investissement total réalisé dans Primevère, excédent le montant de subvention, soit 247 984,84 \$, aux surplus accumulés non affectés, section général.

*Adoptée.*

**2017-12-284 6.5 Résolution Programme Canada 150**

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation de Primevère ;

**CONSIDÉRANT** la subvention accordé par le Gouvernement du Canada dans le cadre du projet Canada 150 ;

5

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés conformément à la demande de subvention initiale ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, à finaliser la demande afin de recevoir la subvention de 100 000 \$ annoncée dans le projet.

Adoptée.

**2017-12-285**    **6.6 Résolution Accessibilité**

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation de l'entrée arrière et des toilettes du bâtiment Primevère ;

**CONSIDÉRANT** la subvention accordé dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité de Emploi et développement Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés conformément à la demande de subvention initiale ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, à compléter le rapport d'accomplissement du projet.

Adoptée.

**2017-12-286**    **6.7 Demande de don Centre de prévention du suicide**

**CONSIDÉRANT** la demande de don du Centre de prévention du suicide ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De remettre un don de 100 \$ au Centre de prévention du suicide.

*Adoptée.*

**2017-12-287**    **6.8 Renouvellement contrat PG Solutions – 2018**

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le contrat avec PG Solutions pour l'année 2018 au coût de 7 318,17 \$ incluant les taxes.

*Adoptée.*

**2017-12-288**    **6.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

6

De recevoir les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Louis Bérard, Claude Houle, Benoit Desrochers, Johanne Pagé, Christiane T. Ducharme, Michel Henin et Richard Lafleur

*Adoptée.*

**2017-12-289 6.10 Comptes à recevoir 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la liste des immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées pour les années 2015 et 2016, en date du 1 décembre 2017, est déposée devant le conseil et copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Qu'**une mise en demeure soit envoyée, au mois de janvier, aux propriétaires dont les comptes de taxes datant de l'année 2015 et 2016 sont impayés.

*Adoptée*

**2017-12-290 6.11 Représentation de la Municipalité pour ventes pour taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth a des propriétés qui seront vendues pour non-paiement de taxes au mois de juin 2018 ;

Il est proposé par Richard Lafleur et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE** mandater la directrice générale et/ou Johanne Pagé pour enchérir sur les ventes pour non-paiement de taxes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

*Adoptée.*

**2017-12-291 6.12 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

De payer la cotisation d'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec pour l'inscription de la directrice générale ainsi que l'assurance professionnelle qui complète l'inscription, au montant total d'environ 800 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée.*

**2017-12-292 6.13 Chalet des loisirs et patinoire – embauches**

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens souhaitent davantage de surveillance à la patinoire les soirs et fins de semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire assurer plus de surveillance ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire l'embauche de deux employés qui assureront la surveillance de 17h à 21h du lundi au jeudi, de 17h à 22h le vendredi, de 10h à 22h le samedi et de 10h à 21h le dimanche ainsi que les congés scolaires.

D'offrir le salaire minimum plus 1 \$ de l'heure ;

Outre la surveillance, l'employé sur place devra déneiger la patinoire, arroser celle-ci lorsque le temps le permet, entretenir le chemin entre le chalet et la patinoire, débarrasser les portes du chalet des loisirs et barrer celles-ci à la fin de la journée, entretenir l'intérieur du chalet.

Étant donné les exigences des tâches, les étudiants de 18 ans et plus ainsi que les retraités et semi-retraités seront privilégiés ;

Les employés se partageront l'horaire de travail selon un horaire préétabli par la directrice générale.

*Adoptée.*

**2017-12-293 6.13 Embâcle rivière – paiement pour les travaux**

**CONSIDÉRANT** la politique de la MRC concernant les travaux à réaliser en bandes riveraines ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a une demande pour un embâcle sur la rivière afin de déboursier une partie des coûts de travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne veut pas créer de précédent à la politique de la MRC ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

De respecter la politique de la MRC de D'Autray et que les travaux effectués soient à la charge des propriétaires concernés.

*Adoptée*

**2017-12-294 6.16 Solde d'emprunt fermé – affecté au budget 2017**

**CONSIDÉRANT** le montant disponible au règlement d'emprunt fermé ;

**CONSIDÉRANT** le montant, prévu au budget 2017, d'affectation d'une partie du règlement d'emprunt fermé ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'utiliser un montant de 29 367 \$ du solde de règlement d'emprunt fermé en Aqueduc et de l'affecter aux dépenses Aqueduc pour l'année 2017.

*Adoptée*

2017-12-295 **6.17 Demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV**

8 **CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une patinoire permanente à Sainte-Élisabeth ;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est un projet essentiel pour répondre aux besoins des citoyens de la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire permanente ainsi que de son bâtiment accessoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Élisabeth à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth désigne Madame Marie-Claude Couture, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

*Adoptée.*

2017-12-296 **6.18 Local Jardin d'enfants – demande peinture**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité du jardin d'enfants qui utilise un local à Primevère ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres organismes qui bénéficient d'un local ont peinturé leur local eux-mêmes avec la peinture fournie par la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'offrir de payer la peinture du local mais, étant donné le nombre d'employés limités, de ne pas offrir de peindre celui-ci.

*Adoptée.*

2017-12-297 **6.19 Demande de don – Place aux jeunes**

**CONSIDÉRANT** la demande de don de Place aux jeunes D'Autray,

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer un montant de 120 \$ à Place aux jeunes pour l'année 2017-2018.

*Adoptée.*

**Voirie – Aqueduc – Égout**



## **6.20 Arrêt intersection rue Laporte et rue Saint-Thomas**

9

**Ce point est reporté à une séance ultérieure.**

## **2017-12-298 6.21 Deuxième versement Sintra – Projet FEPTU**

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet FEPTU ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Beaudoin Hurens, chargée de la surveillance des travaux, a vérifié la facturation et émis le certificat de paiement en conséquence;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire le deuxième paiement au montant de 586 999,14 \$ à la firme Sintra inc.

*Adoptée.*

## **7. Règlements**

Aucun point concernant les règlements n'est à l'ordre du jour.

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1 Rapport de permis novembre 2017**

Le total des permis pour le mois de novembre est d'une valeur de 25 500 \$.

## **9. Rapports des membres du conseil**

### **9.1 Rapports des conseillers**

Les membres du conseil ont assistés aux séances de travail, formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, consultation citoyenne et visite des travaux sur le Grand Rang Saint-Pierre.

### **9.2 Rapport du maire**

Le maire a assisté aux séances de travail à certaines rencontres avec la directrice générale au bureau municipal, les séances du budget de la MRC, les consultations citoyennes, la formation en éthique et en déontologie en matière municipale.

## **10. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est amenée.

## **11. Période de questions**

Est-ce que les rues seront élargies sur le projet Saint-Pierre. La réponse est non, puisque la structure de chaussée ne le permet pas, nous aurions dû, pour le faire, acheter des parties de terre et déplacer les fossés.

Pour l'embauche de surveillants de patinoire, les postes seront annoncés dans le journal. Ça ne pourrait être nos cols bleus puisqu'ils seraient rémunérés à temps et demi puisque c'est à l'extérieur des heures prévues à l'horaire selon la convention.

Est-ce que le camion incendie sera payé par la MRC ? Oui effectivement.

Pouvons-nous ajouter de la décoration dans la municipalité pour le temps des fêtes ? Cette année nous regarderons ce qui peut être fait, toutefois, nous le planifierons davantage l'an prochain.

Est-ce qu'il y aura un dépouillement cette année ? Non, vu le coût élevé, le dépouillement est planifié une année sur deux par le comité loisirs.

## **12. Correspondance**

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.  
Entre autres documents :

- Élections au conseil de la FQM
- Maison de la famille – félicitations membres du conseil
- Rapport de recherche action dans le cadre de Famille au jeu

## **2017-12-299 13. Levée de la séance**

Il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 21h01.

---

Louis Bérard  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Louis Bérard  
Maire